

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mars 2026

Le 10 mars 2026, à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NÈGRE Daniel, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Gilbert, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, Mme BARRAU Françoise, Mme THOMAS Geneviève (jusqu'à la délibération n° 2026/18), M. RIVA Charles, Mme DELPERIE Laurence, Mme GOMEZ Ghislaine, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. PASTUREL Nicolas, Mme ROBERT Christine, M. IMBERT Joël, Mme DEYMIE Christine, Mme FRAYSSINET Emilie, M. TREMOLIERES Alain, Mme SOLIER Hélène, M. CRAYSSAC Claude.

Membres représentés :

Mme BAYSSE Nicole (pouvoir à M. ASSIÉ Gilbert), Mme THOMAS Geneviève (pouvoir à Mme BARRAU Françoise à partir de la délibération n° 2026/19), Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine), Mme CHAZOTTES Fabienne (pouvoir à Mme FABRE Delphine), M. TARROUX Hervé (pouvoir à M. GAVALDA Guy), Mme VERGNES Nelly (pouvoir à Mme VIGROUX Myriam), M. BENEDET Jean-Pierre (pouvoir à Mme SOLIER Hélène).

Membres excusés :

Mme LAVAL-BARBANCE Ghislaine, M. ANDREOLLO Bernard.

Secrétaire de séance :

Mme VIGROUX Myriam.

DELIBERATION N° 2026/15 Adoption du programme voirie 2026 et demande d'une subvention départementale au titre du FDT

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres avec voix délibérative	32

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le programme relatif aux travaux de voirie établi pour l'année 2026.

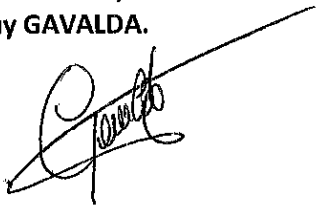
Il propose à l'assemblée d'approuver ledit programme et de solliciter une subvention du Département, au titre du Fonds de Développement Territorial, pour financer les travaux d'investissement estimés à 153 725,95 € HT (184 471,14 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

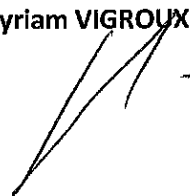
- approuve le programme de voirie 2026,
- décide de solliciter auprès du Conseil départemental du Tarn la subvention la plus élevée possible, au titre du Fonds de Développement Territorial,
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,
Guy GAVALDA.**



**La Secrétaire de séance,
Myriam VIGROUX.**



Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 081-248100497-20260310-2026DEL15-DE